Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20260521-2026_019-DE

SAINT-JUST
terre de vie
et d'histoire

Grand Site
Mégalithique
de Bretagne

2026/019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Clarisse LECOQ, 1ère Adjointe au Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Mme Clarisse LECOQ, Mme Sandrine GAUDIN, M. Christophe DETAIN, M. James BERMINGHAM, Mme Chantal BOURY, Mme Sonia DEBROUX, Mme Catherine DUTHU-DEBRAY, Mme Brigitte GARDET, Mme Aline HERVÉ, M. Jean-Marie LE GALL, Mme Emma MORIN, M. Rafaël MORTIER

Excusé : M. Cyril BONNO

Procuration : M. Hervé JARNOT a donné procuration à Mme Catherine DUTHU

Sorti au moment du vote : M. Nicolas DEBRAY, Maire

Date de convocation : le 13 mai 2026

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie LE GALL

Objet :
Présentation et vote du Compte Financier Unique 2025 :

Budget annexe :
Lotissement des Grottes :
- **Vote du Compte Financier Unique 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du conseil municipal du 13/03/2025 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Lotissement des Grottes de la commune de Saint-Just ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20260521-2026_019-DE

Considérant les éléments susvisés et la présentation faite du CFU 2025, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	Part affectée à l'investissement exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Fonctionnement	**43247.39 €**	**0**	**-43247.39 €**	**0 €**
Investissement	**-48225.75 €**	**0**	**48225.75 €**	**0 €**
Total	**-4978,36 €**	**0**	**4978.36 €**	**0 €**

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Lotissement des Grottes de la commune de Saint-Just.

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
L'Adjointe au Maire,
Clarisse LECOQ